

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Madame Corinne REGLAIN, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
32	3	0	3

Objet :

FI-2 - Approbation du
Compte Financier
Unique 2025 –
Budget Principal

PRÉSENTS : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

REPRÉSENTÉS : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

M. Jean-Jacques MATZ, rapporteur, informe le Conseil municipal du résultat du Compte Financier Unique du Budget Principal de la Ville pour l'exercice 2025.

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Corinne REGLAIN, 1^{ère} Adjointe, pour le vote du Compte Financier Unique du Budget Principal de la Ville pour l'exercice 2025,

Il s'établit ainsi qu'il suit, après rapprochement avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques qui en a confirmé les valeurs :

Objet :
FI-2 - Approbation du
Compte Financier
Unique 2025 –
Budget Principal

Budget principal

		<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
Investissement	réel	12 831 457,95	6 335 429,89
	ordre	243 414,29	2 320 869,60
	Excédent 2024		1 527 988,76
	TOTAL	13 074 872,24	10 184 288,25
Fonctionnement	réel	30 017 173,40	35 778 601,68
	ordre	2 077 455,31	-
	Excédent 2024		11 147 490,33
	TOTAL	32 094 628,71	46 926 092,01
<u>TOTAL</u>	réel	42 848 631,35	42 114 031,57
	ordre	2 320 869,60	2 320 869,60
	Excédents 2024	-	12 675 479,09
		45 169 500,95	57 110 380,26

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Elit Madame Corinne REGLAIN, 1^{ère} Adjointe, présidente de séance,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus et de précise qu'une note explicative et d'information est annexée à la présente délibération.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA

Présidente de séance,



Corinne REGLAIN



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le
- par sa publication le

02 JUL. 2026

Le Maire

